



COMMUNIQUE

23 février 2007

Energie : la FNCCR se félicite du maintien des tarifs réglementés pour les petits consommateurs

La FNCCR se félicite de l'adoption, à l'occasion de la loi sur le droit au logement, d'un amendement permettant aux petits consommateurs de bénéficier de tarifs réglementés d'électricité, y compris en cas de déménagement ou emménagement sur un site existant ou sur un nouveau site, jusqu'en 2010.

Ce texte répond favorablement à la demande formulée par la FNCCR le 5 décembre dernier, suite à l'invalidation, par le Conseil constitutionnel, des tarifs réglementés au motif qu'ils étaient manifestement incompatibles avec les « objectifs d'ouverture à la concurrence fixés par les directives communautaires "énergie" ».

Cette décision faisait peser sur les petits consommateurs un risque important d'augmentation brutale de la facture d'énergie, risquant d'aggraver la fracture énergétique dans notre pays.

Dans le cadre du **service public local de fourniture d'électricité** confié aux collectivités locales, autorités organisatrices de la distribution, les adhérents de la FNCCR vont désormais pouvoir contrôler que les droits des consommateurs sont bien respectés sur leurs territoires, tout en concourant à des objectifs d'intérêt général, tels que réduction de la demande.

Contact : Jean-Marc Proust - 06 22 93 17 29

*Créée en 1934, la **Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR)** regroupe près de 500 collectivités territoriales et établissements publics de coopération, spécialisées dans les services publics d'électricité, de gaz, d'eau et d'assainissement, que ces services soient délégués (en concession) ou gérés directement (en régie).*